



Règlement Challenge INNOV' étudiant, épreuve Génie Civil édition 2025

Présentation

Le Challenge INNOV' est un concours destiné aux étudiants de tous âges.

L'objectif de l'épreuve Génie Civil est de réaliser une tour miniature sous forme de maquette en bois.

Chaque participant doit former une équipe de quatre personnes et concevoir, préparer et réaliser son projet le jour J, en respectant le cahier des charges fourni ci-dessous. (Attention : il n'est pas possible qu'une équipe participe à plusieurs épreuves lors du Challenge INNOV'.)

Pour gagner en efficacité le jour J, il est possible d'arriver avec des plans détaillés ou une étude de structure préalablement réalisée.

Les tours seront construites le samedi, puis évaluées selon plusieurs critères et chargées jusqu'à rupture le dimanche matin suivant leur réalisation.

L'événement se déroulera les 31 janvier et 1er février 2026.

Déroulement du challenge :

- **31 Janvier :** Journée de création des toures : Planning à venir
- **1^{er} Fevrier :** Journée de teste et remise des prix : Planning à venir

Calendrier :

- L'inscription se déroulera sur notre site internet.
- Les inscriptions ouvriront à partir du 1er novembre et seront clôturées le 31 décembre.

Les inscriptions seront limitées à 12 équipes (ce nombre peut être variable en fonction de la demande et des moyens du club).

- Pour valider votre inscription vous devrez régler les frais d'inscriptions de : 60 €

Frais d'inscription :

Les frais d'inscription permettent la participation au concours. Ils sont de 60 € par équipe.

L'inscription comprend la participation au challenge ainsi que toutes les activités annexes prévues par le club (repas, soirées, buffet — informations à venir).



Catégories :

Le concours sera divisé en deux catégories : la catégorie Architecture et la catégorie Résistance. Seules les équipes ayant choisi la catégorie Résistance verront leur tour soumise à un chargement. Les maquettes de la catégorie Architecture ne seront donc ni chargées ni détruites. Le meilleur projet de la catégorie Architecture se verra remettre le prix de l'Architecture, et le meilleur projet de la catégorie Résistance recevra le prix de la Résistance. Enfin, toutes les tours seront évaluées afin de décerner le prix de l'Ingénierie et le prix du Public.

Matériaux : (commun aux deux catégories)

- 2 planches de bois de 30 cm × 30 cm pour le haut et le bas de la tour

(Les équipes souhaitant participer à la catégorie Architecture pourront n'avoir qu'une seule plaque pour la base de la tour.)

Attention !! Ces deux plaques de bois ne peuvent pas être raccourcies, coupées, percées ou entaillées. Elles peuvent seulement être collées à la tour (ou non, selon le choix de l'équipe).

Si cette règle n'est pas respectée, l'équipe sera disqualifiée.

- 200 crédits pour prendre du matériel au « magasin ».

Avec ces crédits, vous pouvez prendre :

Magasin

Bois

section	Longueur	credit :
10 x 10	1000	14
5 X 10	1000	7
3 x 10	1000	6
2 x 8	1000	4
6 x 6	1000	7
3 x 5	1000	2
3 x 3	1000	1

Autre :

Colle	1 pot	14
Fil de pêche	5 m	16
Cordelette	3 m	18

Matériel : (commun aux deux catégories) fourni par l'organisation du challenge

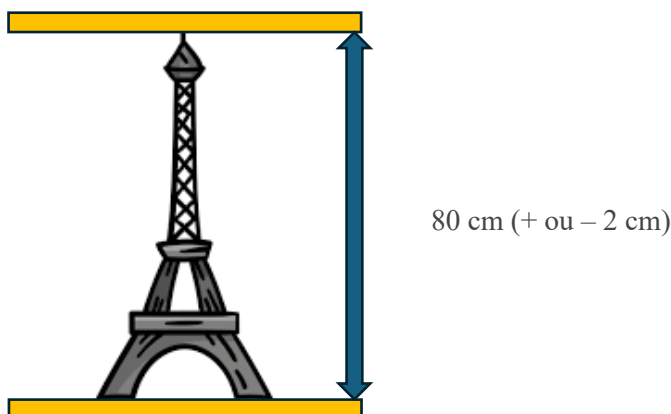
- Une scie
- Un couteur
- Pinces (sur demande au magasin) ne coûtent pas de crédits.

Il est interdit d'utiliser des matériaux autres que ceux récupérés dans le « magasin » grâce aux crédits. Il est également interdit d'échanger des matériaux avec les autres équipes. Tout appareil électrique (visseuse, perceuse...) est interdit. (Le matériel nécessaire est prêté par le club.)

Règlement (commun aux deux catégories) :

La hauteur :

La hauteur de la tour doit être de 80 cm (+ ou – 2 cm) entre le haut du socle inférieur et le bas du socle supérieur. (Socle = planche de bois de 30 cm × 30 cm)



Catégorie architecture :

Les équipes choisissant la catégorie Architecture seront en compétition uniquement avec les équipes de la même catégorie.

Elles ne seront pas opposées à celles ayant choisi la catégorie Résistance.

Les tours ne seront donc pas chargées du tout !

Les équipes concourant dans la catégorie Architecture n'ont pas besoin d'utiliser la plaque supérieure (celle-ci servant à supporter la tour).

Attention !! La tour doit quand même mesurer 80 cm de la partie supérieure du socle inférieur jusqu'au point le plus haut de la tour.

Catégorie résistance :

Les équipes ayant choisi la catégorie Résistance seront opposées entre elles.

À la fin du concours, les tours seront chargées avec des poids de 2,5 kg jusqu'à leur rupture.

Le chargement se fera 2,5 kg par 2,5 kg et de manière identique pour toutes les tours.

Attention !! Si les poids viennent à tomber, cela compte comme une faute : le chargement sera arrêté et la charge totale sera retenue comme score (même si la tour ne casse pas).

La tour ayant résisté à la plus grande charge se verra remettre le prix de la Résistance.

Si une tour ne rompt pas après avoir placé tous les poids à disposition, l'équipe obtiendra la note maximale sur l'évaluation de résistance.



Contraintes :

- Les planches socles, du haut et du bas, ne peuvent être découpées ni percées.

Elles doivent être intactes et peuvent seulement être collées à la tour.

- La hauteur de la tour doit être de 80 cm (+ ou – 2 cm) entre le haut du socle inférieur et le bas du socle supérieur.

(Socle = planche de bois de 30 cm × 30 cm)

- Le bois peut dépasser les socles sur les côtés.

Par contre, aucun bout de bois ne peut dépasser la plaque supérieure de chargement.

- Le fil de cuisine ainsi que le fil de pêche ne peuvent pas être utilisés pour attacher la tour aux socles.
- Il est autorisé d'assembler, de coller ou de ficeler les matériaux de construction entre eux.

TOUT CE QUI N'EST PAS AUTORISE EST INTERDIT !

LES ORGANISATEURS RESTANT A VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES QUESTIONS CONCERNANT CE REGLEMENT AVANT ET PENDANT LE CONCOURS

Concours :

■ La structure

L'équipe qui aura la tour résistante au plus grand poids lors du test sera vainqueur.

■ Le prix du public

Lors de la deuxième matinée, un QR code sera présent sur le lieu du concours.

Le public circulera dans les rangs et il sera aux membres de chaque équipe d'expliquer leur tour et de la présenter au mieux.

Le public pourra sélectionner un top 3 des tours qu'il préfère.

La tour avec le plus de points remportera le prix du public (1er : 5 pts, 2^e : 3 pts, 3^e : 1 pt).

■ L'architecture

Les toures seront jugées par un jury composé d'architectes et d'ingénieurs, suivant la grille de notation suivante :

Qualité des finitions de la maquette (Bavure de colle, bois mal coupé, ...)	20 points
Harmonie de la structure (Proportion)	20 points
Innovation architecturale	20 points



L'équipe ayant la meilleur note (note sur 60) gagnera le pris architecture.

Récompenses

Les membres des équipes vainqueurs des différentes catégories se verront remettre une récompense.

Restitution des maquettes

Les participants ne pourront pas récupérer leur maquette.

Celles qui n'auront pas été détruites seront conservées par l'équipe organisatrice et utilisées pour la communication du concours.

Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation de l'ensemble des termes du présent règlement. Les participants s'engagent à participer à l'intégralité de la réalisation de la maquette les 5 et 6 avril 2025.

Propriété intellectuelle

Les participants s'engagent à accepter, sans pouvoir prétendre à aucune rémunération ni récompense, la publication de leur identité et la présentation de leur projet à des fins informatives, promotionnelles ou médiatiques, dans le cadre de la présente opération, quel que soit le mode de diffusion de ces informations (brochures, plaquettes, flyers, affiches, articles de presse, site internet, etc.).

Chaque candidat s'engage à céder à titre gracieux à l'organisateur et à ses partenaires le droit d'utilisation de son image, de son nom et prénom pour l'exploitation de photographies, d'interviews ou de vidéos prises pendant le concours et pouvant être utilisées pour promouvoir cette opération (communication interne, externe, papier, vidéo, internet, etc.).

L'organisateur s'engage cependant à ne pas diffuser les coordonnées des participants à des tiers, sans leur accord.

Modifications éventuelles

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et de prendre toutes les décisions qu'il estimera utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

L'organisateur pourra en informer les participants et leurs représentants légaux par tout moyen de son choix.

L'organisateur se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le concours, sans préavis, quelle qu'en soit la raison.

Il se réserve en particulier le droit, le cas échéant, d'invalidier et/ou d'annuler toute partie du concours s'il apparaît que des fraudes ou dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au concours ou de la détermination des lauréats.

Dans cette hypothèse, il pourra ne pas attribuer le(s) prix aux fraudeurs et/ou poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires ne saurait être engagée au titre de ce qui précède, et les participants ainsi que leurs représentants légaux ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Informatique et libertés

Il est rappelé que, pour participer au concours, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, e-mail, téléphone, etc.).

La collecte de ces informations à caractère personnel a pour finalité de permettre le bon fonctionnement du concours.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique pendant le temps nécessaire à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution des prix.

Ces informations sont destinées à l'organisateur.

Le défaut de communication de ces données entraînera l'impossibilité de participer au concours.

Elles ne seront pas conservées au-delà de la proclamation des résultats.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les participants ou leurs représentants légaux doivent envoyer un courrier à l'adresse du club Challenge INNOV' Étudiant (voir sur le site internet).